

Paris, 13 octobre 2025

## **Avis aux porteurs du fonds de droit français**

### **OSTRUM SRI CREDIT EURO**

**(Code ISIN : Part I : FR0011003664 / Part E\* : FR0000982217 / Part L : FR0011521517 /  
Part GP : FR0013241015 / Part G\* : FR001400PQF2 / Part SI : FR0014008CA3 /  
Part N\* : FR001400N6F4)**

*\* Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous informons les porteurs de parts du Fonds « **OSTRUM SRI CREDIT EURO** » (le « Fonds »), des modifications suivantes :

#### **1. Précision sur le pourcentage d'alignement à la Taxonomie européenne**

La société de gestion a choisi de préciser le pourcentage d'alignement à la Taxonomie européenne de 5% en indiquant que « le Fonds s'engage à respecter une part minimale d'investissements durables de 5% de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen relatif à la taxonomie ».

#### **2. Suppression des commissions de mouvement**

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour encourager la suppression des commissions de mouvement.

Les commissions de mouvement prélevées actuellement lors de chaque transaction sur votre Fonds seront ainsi supprimées à compter du 17 octobre 2025.

#### **3. Modification de la présentation des frais**

L'Autorité des marchés financiers propose deux possibilités dans la présentation des frais mentionnés dans le prospectus. La première présentation, disponible jusqu'à présent dans votre Fonds, était un bloc forfaitaire du taux maximum englobant les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion. La seconde présentation possible est de diviser en deux blocs distincts présentant chacun le taux maximum des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion.

La société de gestion a fait le choix de modifier la présentation des frais dans un souci de transparence. Désormais, les frais seront présentés en deux blocs distincts. Cependant le taux global des frais demeure identique, ce changement ne faisant pas l'objet d'une augmentation des frais.

Ces modifications entreront en vigueur le **17 octobre 2025**.



De plus, le prospectus mis à jour en anglais, les documents d'information clé en français et en néerlandais, le règlement de gestion en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.